

Rouziers

Bulletin Municipal



JANVIER 2009

Le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de vous présenter leur premier bulletin municipal.

Le mot du Maire

Mesdames, messieurs, chers administrés

Tout d'abord, je tiens encore une fois à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée en mars dernier lors des élections municipales. Sachez que j'en suis très touché et que je ferai mon possible pour que notre commune prospère et que ses habitants y vivent le plus confortablement possible dans la convivialité et le respect de chacun. Le conseil municipal, je l'espère oeuvrera dans ce sens. Nous avons enregistré la démission pour des raisons personnelles de Fabien Escassut, je le regrette fortement.

Nous nous étions engagé à communiquer, ce bulletin en est un exemple tout comme la brève de l'été dernier. Chaque année de ce mandat, j'entends les renouveler dans une transparence totale. Notre but est d'être à l'écoute des préoccupations de nos concitoyens, d'y remédier bien entendu dans la mesure de nos possibilités financières, mais aussi en répondant à des besoins collectifs.

En 2008, nous avons réalisé des travaux prévus par nos prédécesseurs, assuré l'entretien courant de notre commune. Nous avons investi dans une signalisation que nous allons poser prochainement pour améliorer l'intervention de secours éventuels. Ce début d'hiver a mis à mal nos étraves, sachez que nous ferons le maximum pour vous satisfaire. Le réseau d'eau nous a également tenu en haleine, nous avons su être réactif.

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui se sont investies à ces diverses tâches, sans oublier celles du CCAS qui ont organisé la journée du 21 décembre dernier ainsi que le colis de Noël. Une pensée particulière pour notre secrétaire qui a dû répondre à beaucoup de sollicitations d'un maire en apprentissage.

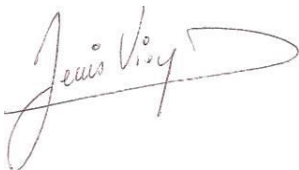
En 2009, je demanderai en priorité à notre conseil de procéder à des régularisations foncières, nous avons déjà commencé avec les délaissés de la RN 122, le dossier Arbo15 - Agri-Leader qui a connu une issue rapide grâce au bon sens de chacune des parties.

D'autres projets à plus ou moins long terme seront à l'étude : voirie, cimetière, terrain communal, maison communale, réseau eau et électricité, assainissement et déchets (voir infos pages 6,7)... Pour ce faire, nous devons réaliser un schéma d'assainissement et une carte communale pour que la Communauté de communes obtienne des subventions pour ces services. Chacun de nous devra faire des efforts dont certains financiers. Ces études nous permettront aussi d'envisager des réponses aux demandes de terrains constructibles...

Notre commune connaît à ce jour une vie associative pour le moins discrète, en cette période de vœux, je souhaite que cette situation évolue favorablement, l'ACCA (chasse) subsiste tant bien que mal, elle a le mérite d'organiser des repas, que j'espère en 2009 sur notre territoire. Certains ont attendu la traditionnelle belote du Téléthon, je rappellerai que ce n'est pas la municipalité qui l'organisait par le passé et que ce n'est pas de sa compétence. Je m'engage à aider toute association locale ayant des activités animant notre commune et répondant aux obligations associatives.

Enfin pour finir, en cette période de vœux, permettez moi de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles et tous ceux qui vous sont chers, mes vœux sincères et chaleureux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte amour, prospérité et surtout une bonne santé.

Votre dévoué



Budget communal 2008* et travaux

Le budget comporte deux parties :
la section « **Fonctionnement** » et la section « **Investissement** »

Pour la partie « Fonctionnement », le budget s'équilibre à 132 772.38 €.

DEPENSES		RECETTES	
<u>Charges à caractère général</u> (Eau, électricité, entretien et réparations voies et réseaux ...)	35 405.00 €	<u>Vente de l'eau</u>	10 500.00 €
<u>Charges de personnel</u> (Rémunérations, cotisations sociales...)	7 124.00 €	<u>Impôts et taxes</u>	25 806.00 €
<u>Autres charges de gestion courante</u> (Indemnités des Elus, subventions...)	19 315.00 €	<u>Dotations, subventions</u>	76 415.00 €
<u>Charges Financières :</u> (Intérêts d'emprunt)	2 000.00 €	<u>Revenus des immeubles</u>	736.00 €
<u>Charges Exceptionnelles</u>	100.00 €	<u>Résultats reportés</u>	19 315.38 €
<u>Dotations aux amortissements</u>	6 500.00 €		
<u>Dépenses imprévues :</u>	4 338.00 €		
<u>Virement section Investissement</u>	57 990.38 €		
TOTAL	132 772.38 €	TOTAL	132 772.38 €

Pour la partie « Investissement », il s'équilibre à 348 570.05 €.

Dépenses		Recettes	
<u>Bâtiments communaux</u>	66 757.31 €	<u>Subventions</u>	129 364.62 €
<u>Voirie</u>	262 704.74 €	<u>FCTVA</u>	10 444.00 €
<u>Conservatoire du Vieux Rouziers</u>	7 622.00 €	<u>Excédent reporté</u>	89 795.33 €
<u>Remboursement Emprunts</u>	5 200.00 €	<u>Virement de la section de fonctionnement</u>	57 990.38 €
<u>Immobilisations en cours</u>	6 286.00 €	<u>Opération d'ordre</u>	6 500.00 €
		<u>Solde d'exécution reporté</u>	54 475.72 €
TOTAL	348 570.05 €	TOTAL	348 570.05 €

* Ce budget a été voté par l'ancienne municipalité

Travaux réalisés en 2008

Ils concernent principalement le poste voirie :

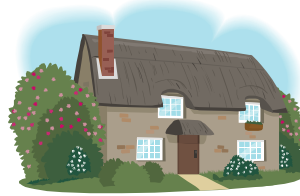
Chemin du Bourg à l'Inchivala : 33 804.55 €
Chemin de Reilhac à l'Inchivala : 9 104.55 €
Chemin du Sartre à l'Inchivala : 19 209.52 €

Chemin de Lacornélie à Lascarrières : 6 283.78 €
Ancienne RN 122 devenue communale : 57 821.46 €
(en enrobé)
Réfection provisoire au Moulin de Lafage (passera
sur budget 2009)

La vie communale

Les nouveaux habitants :

Nous leur souhaitons la bienvenue à :



Mr BOILEAU et sa fille, locataires à Puechmanier
Muriel COMBRET et Laurent AYMAR à La Virade
Frédéric et Maryline LANGLOIS à La Virade
Mr et Mme Pierre MIGNOT du Vieux Rouziers
Emilie HAVAKIS et Laurent GARDES, locataire de l'appartement communal au dessus de la mairie
Julien et Sandra VOLPILHAC et leurs enfants au Portail

Les naissances :

Bienvenue aussi à :



Emilien Lavergne, le 12 Février 2008 second enfant de Régis et Marie Laure du Prat
Yoan Langlois, le 25 Février 2008, premier enfant de Frédéric et Maryline à La Virade
Enzo Gardes, le 2 Juin 2008, premier enfant de Laurent et d'Emilie Havakis de La Virade
Elie Aymar, le 29 Août 2008, premier enfant de Laurent et de Murielle Combret de la Virade

(Ces quatre nouveau-nés ont reçu du maire un pommier (Ste Germaine issu de son verger personnel) comme cadeau de bienvenue)

Les décès :

Ils nous ont quittés :

Noël Pierre, le 17 Avril 2008 du Moulin d'Anès
Sabatier Georges, le 30 Juin 2008 de Puechmanier

Pardon pour les éventuels oublis !!!!!

Population :

L'INSEE a comptabilisé 130 habitants.
Suite à la révision de la liste électorale de la commune il y a 112 électeurs au 31/12/2008

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie
Mardi et jeudi matin de 9 heures à 12 heures 30.
Tél : 04.71.46.19.37.
Adresse internet : mairie-rouziers@orange.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le traditionnel colis de Noël s'est transformé en 2008 en un repas convivial servi à la salle polyvalente. A notre grand regret certaines personnes n'ont pu s'y rendre, elles ont reçu un colis d'une valeur équivalente. Les personnes de plus de 70 ans domiciliées sur la commune y étaient invitées. Bon nombre de personnes nous ont rejoints pour partager cet agréable moment et nous les en remercions.



Le Noël des enfants

Notre équipe s'était engagée à organiser un Noël pour les enfants de moins de dix ans. Cette sympathique réunion s'est déroulée le dimanche 21 décembre dans la continuité du repas des anciens. Plus de 20 enfants ont reçu un cadeau du Père-Noël. Les différentes générations ont ainsi pu se rencontrer et faire connaissance.

Au deuxième rang :

Enzo Gardes, Dorian Delpuech, Anaïs Volpilhac, Louis Lavergne, Elie Aymar, Yoan Langlois et Emilien Lavergne

Au premier rang :

Ilan Volpilhac, Alexis Volpilhac, Louis Volpilhac, Léo Malgouzou, Valentin Vieyres, Enzo Giraud, Leelou Vernay, Antoine Tiravy, Geoffrey Dalbin, Lucas Escassut, Loïc Condamine

Manquant sur la photo :

Mathilde Baes, Gwénaëlle Bax, Bonie Lassaragne, Melvin Lassaragne, Amaël Sow-Cor

Le tri sélectif est plus que jamais nécessaire !

L'élimination des déchets ménagers et assimilés, un service plus coûteux en 2009 !

Lors du conseil communautaire du 15 décembre dernier, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Maurs ont dû à contrecœur augmenter de 20 % l'ensemble des redevances pour la collecte et l'élimination des déchets ménagers afin d'équilibrer le budget.

Ainsi, par exemple, la redevance foyer (2 personnes et plus) passera de 124 € à 148 €.

Cette augmentation s'avère nécessaire pour faire face à l'augmentation des charges du service en 2009, compte tenu des circonstances suivantes :

Le coût de l'enfouissement des ordures ménagères grimpe en flèche :

En raison de sa non-conformité aux normes environnementales actuelles, le centre de Lafeuillade en Vézic qui accueille au tarif de **42€ TTC/tonne** les **1700 tonnes** d'ordures ménagères annuellement produites sur notre territoire, devra cesser toute exploitation mi 2009. A compter de cette date, nos ordures ménagères seront enfouies à Tronquières, géré par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, au tarif de **110 €TTC/Tonne**.

Des cours de reprise des matériaux qui dégringolent dans ce contexte de crise :

Les matériaux collectés (métaux, plastiques ...) en déchèterie font l'objet de contrats annuels. Dans ce contexte de crise, le cours des matériaux a chuté fortement engendrant un important manque à gagner.

Le tri reste cependant bien moins onéreux que l'enfouissement !

Un camion tout neuf pour 2009 :

Depuis 2003, la benne à ordures ménagères qui parcourt environ 30 000 km par an est arrivée à bout de souffle. La dépense pour son remplacement: **105 000 € HT environ**.

Pour limiter les coûts et les nuisances, une seule solution : TRIER pour RECYCLER

Le tri sélectif permet de donner une seconde vie aux déchets permettant ainsi la vente des matériaux triés et limitant ainsi le recours à l'enfouissement, très onéreux et polluant. A cet effet, la Communauté de Communes propose des solutions complémentaires :

Les Points d'Apport Volontaires : P.A.V

Composés d'au moins trois colonnes, un point d'apport volontaire est là pour accueillir les petits déchets recyclables, près du cimetière.

En 2009 un document rappelant le tri sélectif sera édité par la Communauté de Communes.

Une déchèterie

Dans l'attente de la création de la nouvelle déchetterie, celle du Puech est là pour les déchets encombrants et ceux qui ne trouvent pas leur place dans les PAV.

Les composteurs

Pour favoriser le compostage individuel et ainsi réduire le volume enfoui, la Communauté de Communes procède actuellement à la livraison de composteurs, il n'est pas trop tard...

Pour limiter les coûts : organisation, rigueur et comportement citoyen s'imposent !

Cela demande un peu d'organisation préalable mais facilite le geste du tri et améliore sa qualité ce qui permet donc de réduire les coûts. De manière à optimiser le remplissage des colonnes de tri, il est vivement conseillé de **compacter les déchets d'emballage** (Boîtes en carton, bouteilles, boîtes de conserve...). Enfin, **un peu de civisme s'impose !** N'abandonnez pas vos déchets au pied des colonnes de tri, les déchets mis au sol ne seront pas recyclés.

Pour de plus amples informations :

Les services de la Communauté de Communes du Pays de Maurs restent à votre entière disposition pour toute question relative à la collecte et au tri des déchets. N'hésitez-pas !

Tel : 04 71 46 77 08.



Le S.P.A.N.C : Service Public d'Assainissement Non Collectif bientôt opérationnel sur notre territoire

1. L'Assainissement Non Collectif: qu'est-ce que c'est ?

Lorsqu'une habitation ne peut être raccordée à un réseau public de collecte (égout) et à une station d'épuration dans des conditions économiquement acceptables pour la collectivité (en général pour des raisons de pente et d'éloignement), elle doit être équipée d'un dispositif individuel lui permettant d'épurer ses eaux usées avant de les rejeter vers le milieu naturel. C'est le cas sur notre commune. Sont donc concernées par l'assainissement non collectif toutes les habitations non raccordables au réseau d'assainissement collectif de la commune. Le **plan de zonage communal d'assainissement**, document réglementaire dont l'élaboration est obligatoire pour les communes, définit les secteurs qui relèvent de l'assainissement collectif ou de l'assainissement individuel.

2. Et le S.P.A.N.C : Service Public d'Assainissement Non Collectif ?

Les lois sur l'eau de 1992 et 2006 imposent aux communes de réaliser un contrôle administratif et technique des systèmes d'assainissement individuels pour en garantir l'efficacité. Elles doivent donc créer un service : le S.P.A.N.C : Service Public d'Assainissement Non Collectif. Comme la majorité de nos petites communes ne sont pas en capacité d'assurer un tel service, l'ensemble des communes du territoire a décidé de confier cette mission (compétence) à la Communauté de Communes du Pays de Maurs.

3. Pourquoi assurer un contrôle des installations d'assainissement individuelles ?

Le contrôle a pour objectif de garantir l'efficacité des installations, qu'elles soient existantes ou en projet de création, pour **protéger la ressource en eau, les milieux aquatiques et la salubrité publique**. En **châtaigneraie**, les diagnostics réalisés dans le cadre du Contrat de Rivière Célé et dans les dossiers préliminaires à la création du S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mettent en évidence une **responsabilité non négligeable des dispositifs d'assainissement individuels défectueux ou non entretenus dans la pollution bactériologique des rivières**.

4. Quelles sont les missions du S.P.A.N.C ?

Les lois sur l'eau successives ont fixé les deux missions obligatoires, distinctes et complémentaires, qui incombent au S.P.A.N.C :

- ☞ Le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution **des installations neuves** ;
- ☞ Le contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien **des installations existantes**.
- ☞ La loi sur l'eau de 2006 précise que ce service peut également assurer des missions optionnelles comme l'entretien des installations individuelles privées. Les élus de la Communauté de Communes ont fait le choix de ne pas retenir cette option pour le moment.

5. En quoi consistent les contrôles ?

✚ **Dans le cas des installations neuves ou réhabilitées** : Le contrôle prévoit une **vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages**. Il intervient suite au retrait d'une demande de permis de construire, de déclaration ou d'autorisation de travaux. Le S.P.A.N.C formule un avis sur le dispositif prévu, envoyé au Maire et au pétitionnaire. S'il est favorable, les travaux pourront se réaliser, ils seront contrôlés « en tranchée ouverte » par le technicien qui établira alors un rapport de « conformité ». En cas de non-conformité, une contre visite (sûrement payante) sera réalisée.

✚ **Pour les installations existantes** : L'objectif de ce diagnostic est de mesurer l'efficacité du dispositif en place et de préconiser, si besoin, une liste de travaux à opérer. Il permet aussi de vérifier le bon entretien du dispositif, gage de son bon fonctionnement et de sa longévité. **Dans le cas où le dispositif d'assainissement serait jugé inacceptable, le propriétaire dispose de 4 ans pour réaliser les travaux prescrits par le technicien**. Sur notre territoire, le contrôle des dispositifs existants s'effectuera par ordre alphabétique des communes. Ainsi, la commune de Boisset sera la première concernée. Pour assurer ce contrôle, le technicien prendra un rendez-vous avec chaque personne concernée. A cette occasion, le propriétaire devra être présent et avoir préalablement recherché toutes les informations en sa possession sur le dispositif (plans d'exécution, localisation de la fosse...). Si des travaux de ce type (construction ou rénovation) sur notre commune se réalisaient, l'étude se ferait immédiatement pour ne pas engendrer de frais supplémentaires.

6. **Combien de temps pour réaliser ces contrôles ?** La loi sur l'eau de 2006 fixe au **31/12/2012** l'échéance du **contrôle des installations existantes**. Elle précise également que la **vérification de l'entretien** des installations devra respecter une **périodicité inférieure à 8 ans**. (4 ans en moyenne).

7. **Qui paye quoi et combien ?**

La loi impose que ce service soit géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial ce qui implique qu'il doit être **financé par ses usagers seulement**, par le biais de factures ou redevances, et sous la forme d'un budget spécifique qui doit s'équilibrer en dépenses et recettes. Les dépenses correspondent aux charges du service : salaire du technicien, véhicule, matériel, carburant ...

Les tarifs ont été votés lors de la Réunion du conseil communautaire du 15/12/08, après avoir été définis conjointement avec les trois autres communautés de communes de la Châtaigneraie. Deux tarifs ont été fixés :

☛ **Pour l'instruction d'un projet de création ou de réhabilitation : 200 €** (pourra être majoré dans le cas d'une contre-visite) ;

☛ **Pour le contrôle de bon fonctionnement, bon entretien des installations existantes : 100 €**



Le Conseil Municipal de ROUZIERS

vous souhaite

une bonne et heureuse année 2009

